

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 15 mai 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx

Absence motivée :

Madame la conseillère Joëlle Larente

Est également présente

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust

Dans la salle : Aucune personne

2017-05-164 Avis de convocation

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Période de questions
4. Abolition des frais pour l'écocentre
5. Nomination au poste de chef des opérations au sein du service de la sécurité incendie
6. Rémunération exceptionnelle du personnel-cadre relativement au dossier des inondations
7. Levée de la séance

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h.

2017-05-165 Abolition des frais pour l'écocentre

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka offre un service de récupération par apport volontaire des matières résiduelles à l'écocentre situé au 2017, chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT les résolutions 2005-04-94 et 2010-06-182 relatives à la tarification et au fonctionnement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite abolir les frais inhérents au dépôt des matériaux secs jusqu'au 30 juin 2017 pour les résidants ayant subi un sinistre lors de l'inondation survenue en mai 2017;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte d'abolir la tarification de l'écocentre relativement au dépôt des matériaux secs jusqu'au 30 juin 2017, pour les résidants ayant subi un sinistre à leurs propriétés lors de l'inondation survenue en mai 2017, afin qu'ils puissent bénéficier de la gratuité de ce service lors du démantèlement des pièces résidentielles endommagées par l'eau.

QU'une preuve de résidence avec photographie sera exigible par le responsable de l'écocentre.

ADOPTÉE

2017-05-166 Nomination au poste de chef des opérations au sein du service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT la nécessité de combler un poste de chef des opérations au sein du service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi a été transmise aux pompiers de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie datée du 15 mai 2017; à l'effet d'accepter la candidature de Monsieur Stéphane Sarrazin pour combler le poste de chef des opérations;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Monsieur Stéphane Sarrazin au poste de chef des opérations au sein du service de la sécurité incendie, aux conditions énumérées dans la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie datée du 15 mai 2017 ainsi qu'à la Politique de la Municipalité d'Oka relative aux conditions de travail des employés de niveau cadre.

ADOPTÉE

**2017-05-167 Rémunération exceptionnelle au personnel-cadre
relativement au dossier des inondations**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la montée de la crue des eaux et des mesures d'urgence entreprises en conséquence;

CONSIDÉRANT que certains membres du personnel-cadre ont travaillé de nombreuses heures relativement aux inondations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Politique de la Municipalité d'Oka relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre*, le Conseil municipal peut, par résolution, approuver une rémunération au personnel-cadre pour des heures effectuées en dehors des heures régulières de travail pour des cas jugés exceptionnels;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte qu'une rémunération soit faite à certains gestionnaires relativement aux heures travaillées en dehors des heures régulières de travail relativement au dossier des inondations. Le tout, tel que représenté au tableau produit par la directrice des finances, Mme Nadine Dufour, ayant pour titre *Gestionnaires - Sommaire des heures totales et supplémentaires*, daté du 15 mai 2017.

ADOPTÉE

2017-05-168 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**